

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

Notre rôle est d'assurer un milieu sécuritaire et bienveillant pour les élèves et les adultes. Ainsi, la politique de tolérance zéro s'applique donc aucune forme de violence n'est tolérée. Pour se faire, un arrêt d'agir immédiat s'applique et un suivi est fait aux personnes impliquées (auteur, témoins, direction, parents, intervenants ou ressources externes) lorsqu'il y a une manifestation de violence. Chacun a sa part de responsabilité pour favoriser la sécurité de tous en signalant toutes situations problématiques.

Portrait de la situation

On observe une amélioration des comportements sociaux et de l'inclusion dans les situations sociales (jeux, travaux d'équipe, etc). Il y a une amélioration du langage de façon générale mais on observe une augmentation du langage à caractère sexuel. Le langage des enfants peut aussi être teinté par les valeurs, l'exposition aux écrans, contenus des jeux en ligne ou le discours du milieu familial.

Dans notre école, plusieurs actions sont entreprises pour prévenir et diminuer la violence :

- augmentation du temps de modélisation, accompagnement, renforcement et supervision.
- travail collaboratif entre tous les intervenants pour diminuer les comportements à risque.
- mise en place du nouveau projet éducatif incluant l'objectif du climat scolaire.

Priorités

Assurer un milieu sécuritaire et bienveillant pour les élèves et les adultes.

Augmenter le sentiment d'appartenance.

Sensibiliser le personnel et les élèves sur la violence et l'intimidation.

Impliquer davantage les parents dans le processus de réflexion et de résolution de problèmes.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

L'équipe-école a toujours le souhait de collaborer avec les parents et de les impliquer dans les interventions concernant leur enfant. L'élaboration du code de vie de la Nacelle a permis aux parents de pouvoir se prononcer sur les comportements attendus quant aux valeurs de l'école, dans le milieu familial et scolaire. Les éléments reçus des parents ont été intégrés au code de vie et seront présentés aux élèves en début d'année pour les sensibiliser.

Document explicatif destiné aux élèves du centre

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Dans notre milieu plusieurs actions sont mises en place pour prévenir la violence et l'intimidation. Tout d'abord, les élèves sont informés des règles de conduite et les comportements attendus sont enseignés. Les intervenants sont accessibles en plus grand nombre et proactifs pour accueillir et supporter la résolution de conflits. Le développement des compétences socio-émotionnelles est au cœur de nos actions (programme Hors Piste, récréations animées et supervisées, aménagement d'un local d'apaisement, interventions individualisées, remise des Nacelle d'or, etc.).

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Mettre fin au comportement inadéquat.
- Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie et les valeurs de l'école.
- Orienter l'élève vers les comportements attendus.
- Consigner et transmettre les informations aux intervenants responsables et à la direction.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Assurer la sécurité de la victime
- Recueillir les informations
- Évaluer et analyser la gravité de la situation
- Mettre en place des mesures de soutien, d'encadrement et de sanctions selon le contexte de l'évènement
- Assurer le suivi aux parents et les impliquer dans notre recherche de solutions
- Démarche de reconnaissance et de réparation auprès des enfants concernés
- Suivi avec les intervenants du milieu

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants (moins de 18 ans). La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des centres peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca ou poste 52011.

Moyens pour signaler une situation :

Afin de signaler une situation de violence ou d'intimidation, le plaignant peut s'adresser directement aux intervenants gravitant autour de son enfant par courriel, par téléphone ou en personne. L'information sera transmise aux responsables désignés.

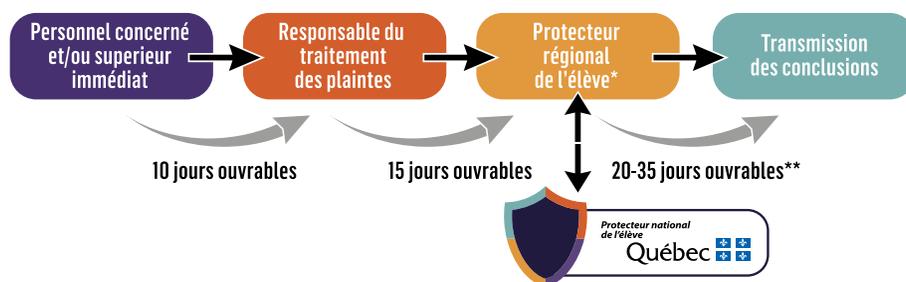
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux élèves du centre et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Poursuivre les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales
- Faire l'élaboration du nouveau code de vie de la Nacelle
- Demeurer vigilant et proactif devant les situations de conflit, violence, intimidation
- Réviser nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation
- Travailler en équipe-multidisciplinaire pour déterminer les besoins, les interventions et les moyens pour accompagner l'élève dans son développement
- Outiller les intervenants dans l'identification des besoins socio-émotionnels des élèves

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Création du nouveau code de la vie de la Nacelle
- Présentation des règles de conduite (école et classe)
- Enseignement explicite des comportements attendus
- Présence d'intervenants sur la cour + visibilité (dossard)
- Brigade scolaire
- Utilisation d'un local d'apaisement « Le studio »
- Boîte du trop-plein (TES)
- Collaboration école-famille

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Attention à prêter de maintenir l'enseignement explicite tout au long de l'année
- Besoin d'encadrement pour certains groupes aux périodes extérieures
- « Coaching » pour certains jeux sur la cour, amélioration des attitudes sportives/meilleure participation
- Responsabilisation des gestes/paroles
- Bienfaits des pauses préventives pour plusieurs élèves
- Diminution de la violence et des conflits
- Réinvestissement des apprentissages sociaux dans différents contextes
- Validation des élèves auprès des adultes pour les comportements attendus